

Création d'un Groupe de travail sur l'unité canadienne



A Ottawa, les commissaires de l'unité canadienne ont posé pour la postérité: Derrière les coprésidents, MM. John Robarts et Jean-Luc Pepin, on voit, dans l'ordre habituel, le Dr John Evans, M^{me} Muriel Kovitz, M. Richard Cashin et M. Ross Marks.

Le premier ministre, M. Trudeau, a annoncé le 5 juillet, à la Chambre des communes, la création d'un Groupe de travail sur l'unité canadienne. M. Jean-Luc Pepin, ex-président de la Commission de lutte contre l'inflation, et M. John P. Robarts, ex-premier ministre de l'Ontario, ont été nommés coprésidents de ce Groupe de travail qui est composé de cinq autres membres représentant les cinq régions du pays. La nomination du cinquième membre sera annoncée prochainement.

Le mandat de ce groupe consistera à soutenir, encourager et faire connaître les efforts du public, en général, et des organisations non-étatiques, en particulier, pour promouvoir l'unité nationale; à contribuer par ses propres initiatives et ses vues à l'éducation populaire, et à élaborer des mécanismes pour renforcer l'unité nationale ainsi qu'à conseiller le gouvernement sur les questions concernant l'unité canadienne. Ce mandat sera d'une durée initiale d'un an.

Un programme anti-tabac

Le Dr Jacques Brunet, a invité récemment les dirigeants des établissements de santé et de services sociaux à élaborer et à mettre en application un programme anti-tabac à l'intention de leur clientèle. Le document émis, au nom du ministre des Affaires sociales, invite aussi les directeurs des établissements à mettre en application un programme identique à l'intention de leur propre personnel.

On sait que de nombreux organismes ont souvent dénoncé le fait que les

établissements de santé faisaient peu de cas de l'usage du tabac, se mettant ainsi en contradiction avec leur vocation.

"L'adoption d'une ligne de conduite énergique concernant le tabac, souvent impopulaire au début de son application, reçoit habituellement l'accord du personnel et de la clientèle". Le programme proposé peut être constitué d'éléments comme l'identification de secteurs séparés pour les fumeurs ou les non-fumeurs, l'arrêt de la vente du tabac dans les établissements, le lancement d'une campagne de sensi-

bilisation, la décision du conseil d'administration et autres comités de ne pas fumer au cours de leurs séances, etc.

Le document ajoute que certains programmes peuvent même être plus audacieux et défendre l'usage du tabac dans une partie de l'établissement, voire dans son ensemble.

"Il ne me semble pas nécessaire de rappeler les arguments scientifiques qui démontrent les dangers du tabac. Les études sur le sujet de même que les déclarations officielles de toutes les organisations médicales et paramédicales sont sans équivoque", ajoute le Dr Brunet dans le document.

La lettre conclut en expliquant que cette intervention de nature incitative vise à limiter le tabagisme et à assurer le bien-être des personnes travaillant ou séjournant dans les établissements du réseau des Affaires sociales.

Contribution canadienne à l'Année internationale de l'enfance (1979)

M. Norbert Préfontaine, représentant du Canada au Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) réuni à Manille (Philippines), a annoncé que le Canada fera une contribution de 100 000\$ à l'Année internationale de l'enfance.

Ce don vient s'ajouter à la cotisation ordinaire du Canada qui se chiffre annuellement par 6,5 millions\$. Le gouvernement participe également au financement de projets spéciaux de l'UNICEF. A ces contributions officielles s'ajoutent enfin des dons privés de l'ordre de 10 millions de dollars.

En apportant sa contribution au budget de 4,2 millions \$ prévu pour l'Année, le Canada entend répondre à l'appel lancé par une résolution de la dernière Assemblée générale. L'UNICEF sera responsable de l'administration et de la coordination des activités de cette manifestation.

L'année 1979 a été choisie pour marquer le vingtième anniversaire de la Déclaration des droits de l'enfant et elle sera axée sur des programmes d'action durables et d'une portée considérable. On recherche donc la participation non seulement des organismes de l'ONU, mais aussi des gouvernements, des organismes nationaux, des groupes communautaires et des individus.